



REPRISE DE L'ACTIVITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENGIE formule **5** pistes de contributions à un plan de relance national

La crise du Covid19 montre que les économies mondiales sont interdépendantes. Elle montre également que l'humanité est très vulnérable. La prochaine crise qui pourrait révéler à nouveau ces deux fragilités est la crise climatique, qui, si nous ne faisons pas plus pour la combattre, arrivera.

ENGIE est convaincu que la période de reprise de l'activité qui s'amorce devra se traduire par une réorientation de notre économie, afin de ne pas revenir à la situation existant avant la crise. En effet, la trajectoire était insoutenable pour l'humanité. Dans les mois qui viennent, des moyens financiers et réglementaires supplémentaires seront mis sur la table en France et en Europe. Pour ENGIE, ils devront en priorité servir à mettre l'économie française et européenne sur une trajectoire neutre en carbone et à accélérer la transition écologique et énergétique.

C'est dans ce contexte qu'ENGIE propose 5 pistes de contributions à un plan de relance national, intégrant trois objectifs :

- **participer à la relance économique et sociale du pays ;**
- **contribuer à la transition énergétique et écologique ;**
- **veiller à limiter le déficit public.**

Ces propositions concernent : l'efficacité énergétique, les campus intelligents, les infrastructures urbaines bas-carbone, les énergies renouvelables électriques et les gaz verts.

1

Effacité Energétique

Accélérer massivement la rénovation des bâtiments tertiaires et d'habitat collectif

Représentant plus de 30% des émissions nationales (2^{ème} secteur le plus émetteur), le secteur du bâtiment est actuellement en retard sur les objectifs de réduction d'émissions.

ENGIE propose de **simplifier et valoriser le recours aux rénovations énergétiques intégrant des engagements de performance -CPE-** (renforcer la bonification des CEE pour les CPE au-delà des dernières évolutions réglementaires, mise en place d'un CCAG sur les CPE type pour la commande publique), afin de relancer le secteur de la construction très durement touché par la crise tout en renforçant les efforts réalisés en matière d'efficacité énergétique.

IMPACTS

Cela générerait environ **2,1Mds€** d'investissements supplémentaires par an dans l'économie (dont 14% pour la rénovation des bâtiments publics) et représenterait l'équivalent de **10 000 emplois**.

En outre, en mobilisant le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, cette action aurait des incidences faibles sur le budget de l'Etat.



Campus intelligents

Développer des ensembles hospitaliers et d'enseignement supérieur connectés et bas-carbone

La crise sanitaire a accéléré le développement de nouveaux usages dans les centres hospitaliers (reconversion rapide des espaces, consultations à distance, etc.) et les établissements d'enseignement supérieur (cours en ligne, etc.) qui sont amenés à perdurer. Les infrastructures existantes ne sont pas adaptées pour faire y face.

ENGIE propose de **développer des centres hospitaliers et d'enseignement supérieur à la pointe de la performance technologique et environnementale**, afin de soutenir ces secteurs ainsi que les filières d'innovation françaises. Cela pourrait se faire notamment en facilitant le recours par les collectivités et l'Etat aux différentes formes de partenariats publics-privés (PPP, etc.) pour la rénovation des ensembles hospitaliers et d'enseignement supérieur.

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à **630 M€/an** d'investissements supplémentaires dans l'économie et **3 000 emplois préservés ou créés**. En outre, aucun budget public n'est requis et cette mesure contribuerait aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

3

Infrastructures urbaines bas-carbone

Accélérer le développement de programmes urbains bas-carbone résilients

Alors que les villes se fixent des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre via les Plans Climat Air Energie Territoriaux, il convient de constater que :

- les programmes immobiliers et d'aménagement (neufs ou réhabilitation) bas-carbone demeurent marginaux en France, ne représentant que 10-15% du marché global ;
- le rythme de verdissement des réseaux de chaleur est en outre 5 fois inférieur à la cible fixée dans la loi Transition écologique pour la croissance verte de 2015 ;
- ces concepts de programme urbains bas carbone trouvent cependant un intérêt croissant dans les collectivités (ENGIE mène par exemple un programme avec la ville d'Angers).

Les soutiens publics sont disponibles (l'enveloppe du Fond Chaleur -320 M€/an- n'est pas complètement utilisée aujourd'hui par manque de projets), de même que les modèles permettant le financement privé des projets. L'enjeu est donc aujourd'hui d'en faciliter et généraliser le recours, afin d'assurer simultanément reprise économique locale et transition vers des villes durables.

ENGIE propose d'accélérer le développement des programmes immobiliers et d'aménagement urbains bas-carbone résilients comme les réseaux de chaleur et de froid ou les infrastructures de mobilité durable afin de renforcer les efforts réalisés en matière de résilience énergétique et de réduction des émissions de GES des espaces urbains, via :

- Le développement de programmes immobiliers et d'aménagement bas-carbone résilients pourrait être accéléré via :

- l'encouragement de collectivités et d'organismes comme l'ANRU à recourir à des modèles contractuels d'aménagement ou de réalisation d'équipements publics peu utilisés -SEMOP, concessions, PPP,-
- l'augmentation du volume d'Appels à Projets Urbains Innovants visant la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'Etat et des collectivités,
- la facilitation de la mise en place par les collectivités des soutiens extra-budgétaires en fonction du niveau de performance environnementale des projets).

- Le développement des réseaux de chaleur en s'appuyant sur le dispositif des CEE pour l'industrie et le chauffage urbain (élargir l'usage des opérations standardisées sur les infrastructures réseaux et dans les installations de petites tailles -20 à 50 MWth-, valoriser la géothermie pour la production de chaleur et de froid renouvelables à l'échelle des territoires) est une piste à étudier.

IMPACTS

ENGIE estime l'impact de cette proposition à **2,7Mds€/an** d'investissements supplémentaires dans l'économie et **12 000 emplois préservés ou créés.**

4

Energies renouvelables électriques

Accélérer et simplifier le développement des projets photovoltaïques et éoliens afin d'atteindre les objectifs fixés par la PPE

La PPE a défini un objectif haut de 44 GW de PV et 35 GW d'éolien terrestre installés d'ici 2028 en France. A ce jour, 15 à 18 GW de PV sont sécurisés et 16,5 GW d'éolien terrestre sont installés (auxquels s'ajoutent près de 10 GW de projets en développement).

Dans la période post-crise à venir, deux enjeux seront clés pour le développement des projets et l'atteinte des objectifs PPE : l'identification et la sécurisation du foncier d'une part et la réduction des délais de développement des projets d'autre part (en particulier pour l'éolien en mer).

ENGIE propose d'accélérer et simplifier le développement des projets photovoltaïques et éoliens, afin de relancer le développement des projets énergies renouvelables électriques fortement ralentis par la crise et d'éviter un retard qui pèserait sur l'atteinte des objectifs fixés par la PPE :

- **accélérer** la libération de foncier public (en particulier friches SNCF, zones militaires, établissements publics, infrastructures portuaires, etc.) pour l'allouer au développement de projets PV et éolien terrestre ;
- **simplifier** la réglementation autour des procédures d'autorisation : levée des contraintes (radars et zones d'entraînement militaires, contraintes aéronautiques, etc.), simplification des procédures de renouvellement des parcs éoliens -re-powering-, élargissement des critères sur nature du foncier pour Appel d'Offres d'Etat pour le PV, encadrement des durées d'instruction de demande de permis de construire pour l'éolien en mer.

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à **5,8 Mds€/an** d'investissements supplémentaires dans l'économie (incluant un soutien de l'Etat à hauteur de 33%) qui contribueront à l'atteinte des objectifs de la PPE et **15 000 emplois créés**.

5

Gaz verts - biométhane et hydrogène

Favoriser l'émergence des filières industrielles de demain

- Les projets biométhane en développement en France représentent aujourd'hui un volume 25 TWh (vs un objectif de 6 TWh injecté dans les réseaux fixé par la PPE d'ici 2023).
- L'objectif de la loi transition énergétique de 2015 est d'atteindre 10% de gaz verts dans la consommation de gaz d'ici 2030 (soit environ 40TWh).
- Or, ENGIE est convaincu que le meilleur mix énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050 de la manière la plus compétitive pour les entreprises françaises, la plus économe pour les deniers publics et la plus respectueuse du pouvoir d'achat des ménages n'est pas connu et que la France ne peut « mettre tous ses œufs dans le même panier ».

Les gaz verts (biométhane et hydrogène renouvelable) constituent un double levier indispensable à la Transition Ecologique.

Ils contribuent d'une part au verdissement d'usages fortement dépendant des énergies fossiles (mobilité, chaleur, process industriels) et, d'autre part, sont amenés, à termes, à jouer un rôle dans l'équilibrage d'un système électrique décarboné.

Il est donc nécessaire d'accélérer l'émergence de filières capables de peser durablement dans le paysage industriel français.





Gaz verts

Favoriser l'émergence des filières industrielles de demain

ENGIE propose, pour accélérer le développement du biométhane :

- Pour les « gros projets » (dont la production excèderait 25GWh/an) sélectionnés par appel d'offres, mettre en place un nouveau mécanisme de soutien non budgétaire via un « complément de rémunération », entièrement financé par les fournisseurs de gaz naturel.
- En deçà, il serait maintenu un mécanisme de guichet ouvert avec un tarif d'achat raisonnable (sans décrochage initial par rapport au tarif actuel et incorporant une baisse progressive de 2% par an de nature à permettre le développement d'une filière compétitive).
- Prévoir un aménagement du projet de Réglementation Environnementale 2020 pour les bâtiments neufs afin d'autoriser le financement privé (par les promoteurs, etc.) pour le développement de méthaniseurs dédiés aux bâtiments neufs.
- Maintenir les mesures de soutien à la consommation pour encourager les consommateurs à choisir des offres de gaz vert (exonération de TICGN pour les offres vertes, utilisation des garanties d'origine dans le cadre du système EU-ETS et TVA réduite sur les RCU).

ENGIE propose d'accélérer le déploiement de la filière Hydrogène.

L'avance technologique de l'Europe et plus particulièrement les champions industriels français placent la filière Hydrogène au cœur de l'industrie décarbonée de demain. Le soutien actuel est toutefois insuffisant pour permettre l'émergence d'une filière industrielle.

La mise en place d'un « Important Project of Common European Interest » pourrait être étudiée. En outre, ENGIE propose le renforcement de plusieurs mécanismes :

- la revalorisation du Plan Hydrogène vert à hauteur de 200 M€/an sur 3 ans (au lieu de 50 M€/an) sous forme de subventions, éventuellement via le Plan d'Investissements d'Avenir ;
- la poursuite des Appels à Projets de l'ADEME pour la mobilité (bus et train notamment) et les usages industriels avec des aides à l'investissement pour la production, le stockage et l'usage ;
- le lancement d'appel d'offres avec complément de rémunération pluriannuel pour inciter la consommation d'hydrogène renouvelable et/ou bas carbone.

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à **1,2 Mds€/an** d'investissements supplémentaires dans l'économie (0% part de l'Etat au-delà du soutien prévu aujourd'hui) et **3 700 emplois créés.**

IMPACTS

L'impact de cette proposition est estimé à **800 M€/an** d'investissements supplémentaires dans l'économie (dont 20% part de l'Etat) et **2 600 emplois créés.**